



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre d'État, Ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche

La Ministre de la culture

Paris, le 2 juin 2025

Monsieur le Délégué interministériel,

Par décret du Président de la République en date du 12 mars 2025, pris sur notre proposition, vous avez été nommé délégué interministériel à l'éducation artistique et culturelle. En cette qualité, vous avez la charge d'assurer la coordination et le suivi des actions portées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et visant à généraliser l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Dans le cadre des textes régissant l'éducation artistique et culturelle, nous souhaitons que votre action s'organise autour de quatre axes essentiels.

1. Animation et coordination des actions ministérielles

La délégation interministérielle contribue à l'animation du réseau des acteurs de l'EAC. Elle peut les réunir, sous l'autorité des ministres et en lien avec leurs administrations, afin de proposer des pistes d'amélioration adaptées à chaque contexte local et d'impulser des dynamiques collectives adaptées à la diversité des territoires. Vous veillerez notamment à favoriser l'adaptation des politiques en faveur de l'EAC aux réalités et aux contraintes des territoires ultramarins. Vous nous proposerez toute mesure de nature à renforcer la valeur, l'attractivité et la visibilité de la labellisation nationale « 100 % EAC ». Vous analyserez les synergies existantes entre les différents réseaux professionnels de l'EAC et nous en proposerez de nouvelles. Votre action se déploie en cohérence avec les objectifs poursuivis par ailleurs par le pass Culture.

2. Appui à la diffusion des ressources et des bonnes pratiques

La délégation interministérielle facilite la mise en réseau des acteurs et les partages de bonnes pratiques. Elle référence les ressources utiles aux acteurs de l'EAC. En liaison avec nos ministères, vous vous efforcerez de promouvoir les outils et ressources favorisant la diffusion de l'EAC, de stimuler une production éditoriale de qualité ainsi que la présence de l'EAC dans les manuels scolaires. Vous porterez l'EAC auprès des autres ministères, notamment les ministères chargés de l'agriculture (lycées agricoles), des armées (lycées militaires), des affaires étrangères (établissements d'enseignement français à l'étranger) et de la mer (lycées maritimes).

.../...

Monsieur Emmanuel ETHIS
Délégué interministériel à l'éducation artistique et culturelle
182, rue Saint-Honoré
75001 Paris

3. Engagement en faveur de la recherche et de la formation

La délégation interministérielle s'appuie sur l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSÉAC) pour effectuer, dans le champ de l'EAC, les travaux de recherche et d'évaluation dont elle exprime le besoin. En qualité de président de son conseil d'orientation scientifique, vous veillerez en particulier à la pertinence et à la qualité des formations initiales et continues que délivre l'Institut ainsi qu'à la dimension professionnalisante de celles-ci et formulerez des recommandations pour leur évolution. Vous associerez à votre réflexion les instances compétentes des ministères, les académies, les grandes institutions, les sociétés savantes, les associations professionnelles et les organismes de recherche concernés par l'EAC.

4. Force de proposition pour le déploiement de l'EAC à l'école

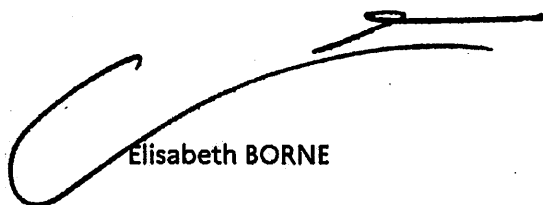
En lien avec le Conseil supérieur des programmes, les inspections générales et les directions compétentes des deux ministères, la délégation interministérielle accompagne de ses recommandations et de ses analyses l'évolution des programmes scolaires d'enseignements artistiques, d'histoire des arts et d'histoire culturelle. Vous nous proposerez des pistes pour renouveler la dimension partenariale des programmes de spécialités et d'options artistiques au lycée, ainsi que pour donner aux enseignements artistiques leur juste place à l'école élémentaire.

La délégation interministérielle travaille avec les académies en vue de valoriser des pratiques d'élèves (chorales, théâtre, etc.). Sur la base des visites et constats que vous effectuerez, vous nous proposerez des pistes d'évolution de l'EAC à l'école.

Vous rendrez compte régulièrement de l'avancée de vos travaux aux directions compétentes et vous établirez un rapport annuel d'activité que vous nous remettrez.

Vous pouvez compter sur notre plein soutien pour appuyer votre action comme nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service de l'éducation artistique et culturelle.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué interministériel, à l'assurance de notre considération distinguée.



Elisabeth BORNE



Rachida DATI